

Début de séance à 19h16 :

Membres en exercice : 58
Présents : 40
Procurations : 6
Absents : 12

Arrivée de M. BARBÉ pendant la présentation du point 1 bis.

A partir du point 1 bis :

Membres en exercice : 58
Présents : 41
Procurations : 7
Absents : 10

Installation de M. LAVAUT au point 2.

A partir du point 3 :

Membres en exercice : 59
Présents : 42
Procurations : 7
Absents : 10

Pour le vote du compte administratif, point 10, le Président sort :

Membres en exercice : 59
Présents : 41
Procurations : 6
Absents : 11

Sortie de Mme RENAUX au cours du point 12.

A partir du point 13 :

Membres en exercice : 59
Présents : 41
Procurations : 7
Absents : 10
Sortie temporaire : 1

Retour de Mme RENAUX au cours du point 16.

A partir du point 16 :

Membres en exercice : 59
Présents : 42
Procurations : 7
Absents : 10

Le Président décide la suspension de la séance suite à la demande de M. JURCZAK pendant 10 mn à partir de 20h59.

Départ de M. NOEL et de M. DI BARTOLOMEO au cours de la suspension.

La séance reprend à 21h09 après la durée respectée de 10 mn de suspension.

A la reprise de la séance, le quorum est toujours atteint :

Membres en exercice :	59
Présents :	40
Procurations :	7
Absents :	12

La séance est levée à 21h22.

Assistaient en outre :

M. ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU

Mme BERNIER Sophie, Responsable des affaires juridiques du SMiTU

M. VAUTRELLE Alexandre, Juriste du SMiTU

Mme SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de mission PDU du SMiTU

M. DIMEL Sébastien, Responsable Finances du SMiTU

Mme RAGNI Sandrine, Secrétaire assistante du SMiTU

POINT 16 – DELIBERATION N° 2017/16 - PRESENTATION DES OBJECTIFS DU DOCUMENT UNIQUE DU SMITU – PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La réglementation impose de mettre en œuvre une évaluation des risques professionnels de tous les postes de travail de chaque collectivité (Partie IV du Code du Travail). Les résultats de cette évaluation seront ensuite consignés dans un Document Unique qui sera mis à jour chaque année.

La démarche de prévention est destinée à mettre en place une stratégie et des actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail.

Objectifs de la démarche :

- Identifier et recenser pour chaque situation de travail, les risques professionnels avérés ou susceptibles d'y être favorisés ;
- Hiérarchiser les risques (fréquence, gravité) et les classer par ordre de priorité ;
- Mise en place et suivi d'une démarche globale et participative de prévention (lombalgies...);
- Planification des mesures retenues et de leur mise en œuvre, des moyens matériels et humains nécessaires.

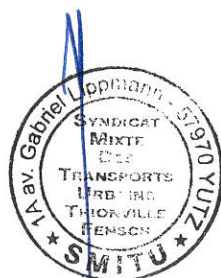
Le Bureau Syndical en date du 21 février 2017 a donné un avis favorable.

Il est demandé au Comité Syndical de valider la démarche de prévention au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide la démarche de prévention au sein du SMiTU.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 5 avril 2017
Le Président

Jean-Marie MIZZON



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 07/04/2017.....
Le Président du SMITU